



Publié sur *Espace Jeunes* (<https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be>)

[Accueil](#) > Si je ne paie plus mon crédit à la consommation, suis-je fiché à la Banque nationale ?

- [Notre réponse](#)
- [Références légales](#)
- [Documents types](#)

- [Articles VII.148 à 157 du Code de droit économique.](#) [1]
- [Arrêté royal du 23 mars 2017 réglementant la Centrale des Crédits aux Particuliers](#) [2]

- [Modèle de demande d'extrait de fichage à la centrale des crédits aux particuliers](#) [3]
- [Brochure : Le crédit à la consommation – édition 2015 – éditée par le SPF Economie.](#) [4]

Mise à jour :

Vendredi 09 Juillet 2021

Applicable en :

- Région wallonne
- Région de Bruxelles-Capitale
- Région flamande

- [Imprimer cette question](#)
- [Envoyer par e-mail](#)

- [Réagir à cette fiche](#)

Oui.

Le fichier de la Centrale des crédits aux particuliers (CCP) de la Banque nationale de Belgique (BNB) est composé de deux volets : un volet positif et un volet négatif.

1. Le volet positif de la CCP

Toute personne qui a des crédits à la consommation et/ou des crédits hypothécaires est fichée dans ce volet positif. Le volet positif est un instrument de prévention de surendettement. En cas de demande de nouveau crédit, le prêteur va consulter la CCP pour voir si la personne n'a pas trop d'engagements financiers et s'il peut lui accorder un crédit.

Le fait de conclure un crédit implique un fichage dans ce volet positif. Les « bons payeurs », les personnes qui ne sont pas en défaut de paiement sont fichés dans le volet positif.

Si vous avez signé une ouverture de crédit dans un magasin, sous forme de carte, celle-ci sera enregistrée dans ce fichier.

2. Le volet négatif de la CCP

Toute personne en défaut de paiement de crédit (au moins deux mensualités) est fichée dans le volet négatif.

Le défaut de paiement de plus de 1000,00 EUR implique une interdiction bancaire.

L'interdiction bancaire empêche la personne fichée d'obtenir de nouveaux crédits avant la régularisation de sa situation financière.

Durée du fichage dans le volet négatif ?

En principe, **10 ans** si le défaut de paiement n'est pas régularisé.

En cas de paiement et de régularisation, **1 an**. Mais dès la régularisation la personne peut refaire des crédits.

Comment rayer son nom du fichage CCP volet négatif ?

Vous devez rembourser le plus vite possible vos crédits impayés. Dès que c'est fait, le prêteur rédige une attestation du remboursement complet des arriérés. Il la transmet à la BNB qui radie votre nom.

Il est parfois possible d'établir un accord amiable avec le prêteur pour un plan de paiement de votre dette. Mais même dans ce cas, la radiation n'interviendra qu'au remboursement total du prêt.

Financement alternatif ?

Malgré le fichage, le prêt entre particuliers est toujours possible comme le crédit social.

©Droits Quotidiens asbl

Ces questions réponses constituent une source d'information générale. Leur exploitation de manière indépendante doit faire l'objet de la plus grande prudence. Il est vivement conseillé de vérifier l'applicabilité au cas spécifique.

✖

Envoyer par e-mail

Votre nom *

Votre e-mail *

E-mail du destinataire *

Sujet *

Message *

Envoyer

✕

Réagir à cette fiche

Votre nom *

Votre e-mail *

Sujet *

Message *

Envoyer

URL source: <https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/question/si-je-ne-paie-plus-mon-credit-la-consommation-suis-je-fiche-la-banque-nationale>

Liens

[1] http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2013022819&table_name=loi

[2] http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&table_name=loi&cn=2017032308

[3] [https://espace-](https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/system/files/documents/cnj_det_mod_demandedextraitdefichagebnb2014.pdf)

[jeunes.droitsquotidiens.be/fr/system/files/documents/cnj_det_mod_demandedextraitdefichagebnb2014.pdf](https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/system/files/documents/cnj_det_mod_demandedextraitdefichagebnb2014.pdf)

[4] [https://espace-](https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/system/files/documents/le_credit_a_la_consommation_spfeconomie_2015.pdf)

[jeunes.droitsquotidiens.be/fr/system/files/documents/le_credit_a_la_consommation_spfeconomie_2015.pdf](https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/system/files/documents/le_credit_a_la_consommation_spfeconomie_2015.pdf)